



**SYMALIM
SYNDICAT MIXTE POUR L'AMENAGEMENT
ET LA GESTION DE L'ILE DE MIRIBEL JONAGE**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

**COMITE SYNDICAL
SEANCE DU 17 DECEMBRE 2020**

N° : 2020-061
OBJET : Approbation du rapport de gestion 2019 de la SPL SEGAPAL et quitus aux administrateurs

Date de la convocation : **Jeudi 10 décembre 2020**

Secrétaire de Séance : **M. ATHANAZE**

L'an deux mille vingt, le dix-sept du mois de décembre, les membres du Comité Syndical du SYMALIM (syndicat mixte pour l'aménagement et la gestion de l'île de Miribel-Jonage) se sont réunis au siège du syndicat.

Nombre de délégué·e·s : 30	Présent·e·s : 17	en droits de vote	: 56,5
Nombre de droits de vote : 105	Pouvoirs : 3	en droits de vote	: 9
	Votant·e·s : 20	en droits de vote	: 65,5

Liste des présent·e·s :

nombre de vote /délégué·e

MÉTROPOLE DE LYON	M. ATHANAZE	5
	M. BENZEGHIBA	5
	MME CREUZE	5
	MME DEHAN	5
	MME FAUTRA	5
	M. GOMEZ	5
	MME GROSERRIN	5
	M. QUINIOU	5 + 5
	M. RAY	5
	MME REVEYRAND	5
	M. SELLES	5
	M. VIEIRA	5
CONSEIL DÉPARTEMENTAL AIN	M. GAITET	4
CCMP	M. GIRARD	1,5
	MME TERRIER	1,5

LYON	M. CHAPUIS	5,5
	MME GOUST	5,5
VILLEURBANNE	M. BRISSARD	4
	M. VERMEULIN	4
DÉCINES-CHARPIEU	MME FAUTRA	3
MEYZIEU	M. QUINIOU	3 + 3 + 1
VAULX-EN-VELIN	M. FISCHER	3
JONAGE	M. BARGE	2
MIRIBEL	M. LADOUCE	2
BEYNOST	M. MANCINI	1
JONS	M. DESBROSSES	1
NEYRON	M. VINCENT	1
NIEVROZ	M. THIEBAUT	1
	M. DETRE (<i>suppléant</i>)	1
SAINT-MAURICE-DE-BEYNOST	M. GOUBET	1
THIL	MME POMMAZ	1

Ont donné pouvoir (conformément à loi 2020-1379 du 14 novembre 2020) :

M. Desbrosses à M. Quiniou

Mme Fautra à M. Quiniou (Ville de Décines + Métropole de Lyon)

Madame la Présidente expose :

Le SYMALIM est actionnaire de la SPL Gestion des espaces publics du Rhône Amont, à ce titre nous sommes représentés à leur conseil d'administration.

Il convient donc que nous soumettions à notre organe délibérant, son rapport annuel qui doit permettre de nous prononcer sur l'action de nos représentants au sein de la SPL et sur les missions de cette dernière.

La SEM SEGAPAL a été créée en 1979 afin de gérer le Grand Parc Miribel Jonage. Cette société d'économie mixte s'est transformée en Société Publique Locale le 29 juin 2012. Une SPL est une société détenue à 100% par des collectivités territoriales. Elle revêt la forme d'une société anonyme. Les SPL exercent leur activité exclusivement pour le compte de leurs actionnaires et sur leurs territoires.

La SPL a pris le nom de Société de gestion des espaces publics du Rhône Amont, son nom commercial reste SEGAPAL.

Le capital de la SPL a été porté de 670 000 € à 699 949 € en 2016. Le capital est réparti entre 20 actionnaires. 18 administrateurs siègent au conseil d'administration. Une assemblée spéciale réunit les actionnaires dont la part du capital ne leur permet pas d'être directement représentés au Conseil d'Administration. Deux membres de cette assemblée sont nommés au Conseil d'Administration.

Afin d'organiser au mieux les conditions d'exercice d'un contrôle analogue comparable à celui que les collectivités exerceraient sur leur propre service, il a été convenu par le conseil d'administration de la mise en place d'un comité d'orientation et de suivi chargé de suivre la gestion de la SPL. Ce comité a été remplacé par un comité d'orientation et de suivi chargé de travailler sur des sujets tels que le budget, le suivi des opérations de la SPL afin de renforcer le contrôle analogue. De même un guide des procédures a été institué avec, entre autres, la création d'une commission d'appel d'offres.

En 2019, la Présidente de la SPL était Madame Martine DAVID. Elle était entourée de 4 vice-présidents : M. Jean-Paul COLIN, M. Pierre GOUBET, M. Gérard REVELLIN et M. Armand MENZIKIAN. Le Directeur Général est M. Didier MARTINET.

65 salariés (8 cadres, 13 agents de maîtrise, 44 employés) composent le personnel de la SPL dont 43 hommes et 22 femmes. Sur ces 65 salariés, il y a 59 CDI, 4 CDD et 2 contrats de professionnalisation.

Le Comité Social et Economique (CSE) se réunit tous les mois et la Commission Santé Sécurité et Condition de Travail (CSSCT) tous les trimestres.

En 2019, l'assemblée spéciale s'est réunie 4 fois et le conseil d'administration s'est réuni 4 fois.

LES MISSIONS CONFIEES A LA SPL

La mission la plus importante concerne la gestion et l'animation du Grand Parc Miribel Jonage.

De 2001 jusqu'à fin 2018, la SEGAPAL intervenait comme régisseur intéressé du SYMALIM. Depuis le 1^{er} janvier 2019, cette mission se déroule dans le cadre d'une Délégation de service public.

Cette 1^{ère} année de gestion avec la nouvelle DSP aura permis d'améliorer la gestion du Grand Parc. De même cette DSP prévoit deux enveloppes spécifiques (420 000 euros) pour les petits investissements et les travaux gérés directement par la SPL. L'entretien de l'anneau bleu a aussi été intégré à la DSP.

Ainsi le compte de résultat de la SEGAPAL s'élève en charges à 6057 K€ et 6120 K€ en produit car dorénavant le budget du Parc est intégré aux comptes de la SEGAPAL.

Les principales recettes sont : 2 243 k€ pour les activités, 3128 k€ de subvention du SYMALIM et 275 k€ de subventions.

Les principales dépenses sont : 3384 k€ en personnel, 242 k€ d'achats, 447 k€ d'entretien, 837 k€ de prestations et 193 k€ de fluides.

Les recettes de la base de loisirs de l'atol et de l'iloz s'élèvent à 1276k€ soit une baisse de 109 k€. La principale baisse concerne les entrées plage (- 66k€) et les groupes entreprises.

Par contre le chiffre d'affaires de l'iloz progresse.

Le SYMALIM confie aussi à la SPL SEGAPAL une maîtrise d'ouvrage déléguée pour ses travaux et études.

La rémunération de la SEGAPAL en 2019, pour cette mission, s'élève à 54 k€ HT. En 2018 la rémunération était de 79 K€. Cette diminution s'explique par diminution du volume global d'investissent du Symalim en 2019.

La SPL a effectué 7 autres missions en dehors du Parc pour un montant total HT de 235 k€ :

Missions	Collectivités	Chiffre d'affaires
Divers travaux	Mairie de Jons	4 k€
Entretien Biezin	Métropole de Lyon	188 k€
Brigade Equestre	Ville de Vaulx en Velin	4 k€
Brigade Equestre	Ville de Meyzieu	11 k€
A.M.O.	CCMP	8 k€
Surveillance delta Neyron	Métropole de Lyon	14k €
Divers travaux	Mairie de Nievroz	7 k€
Total		235 k€

COMPTES SEGAPAL

Le compte de résultat 2019 de la SEGAPAL s'établit à 6 057 k€ en charges et à 6 120 k€ en produits, pour un résultat net de + 63 k€.

Le résultat d'exploitation s'élève à + 30 k€.

C'est la 15ème année consécutive où le résultat de la SEGAPAL est positif.

Tels sont les principaux éléments concernant l'activité écoulee de la SPL SEGAPAL pour l'année 2019.

Le rapport de gestion complet a été envoyé en annexe à l'ordre du jour. Il est à disposition sur demande à l'accueil de la SPL SEGAPAL.

Monsieur BENZEGHIBA, Monsieur Jean-Pierre GAITET et Monsieur Christophe QUINIOU ne prennent pas part au vote

Vu l'exposé de la Présidente,
Et après en avoir délibéré à l'unanimité,

Le Comité Syndical :

- **PREND ACTE** de rapport de gestion 2019 de la SPL SEGAPAL, tel qu'annexé,
- **DONNE QUITUS** aux représentants du Symalim au sein de la SPL.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé au registre des délibérations tous les membres présents.

La Présidente
Catherine CREUZE